

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an 2020 et le 21 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Guilliers, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence MM : CATHERINET David, DUBOIS Bruno, GOURVENEK David, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel,

Excusés : Mmes NAUD Martine (a donné pouvoir à M. LEMAZURIER), POULAIN Brigitte (a donné pouvoir à Mme CERVEAUX), SILVESTRI Christiane (a donné pouvoir à Mme MEYER). MM. CARRET Julien, WILLIAMS David

A été nommé secrétaire : M. David CATHERINET

Approbation procès-verbal du 30 novembre 2020

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

INSTITUTION

1. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Après étude de la proposition de règlement intérieur du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

FINANCES

2. Subvention CCAS (prime de licenciement aide à domicile)

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention de 3 702 € au CCAS – Service Aide A Domicile, en compensation du versement d'une prime de licenciement a un agent.

3. Décision budgétaire modificative n°4 (ajustement des crédits)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajuster certains crédits budgétaires afin qu'ils correspondent aux dépenses imputées aux articles.

4. Couverture du déficit du budget annexe « Hameau de Perhan »

Une somme de 9 670.90 € a été inscrite au budget 2020 pour la couverture du déficit constaté du budget annexe « Hameau de Perhan ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette somme au budget annexe.

5. Indemnité du receveur mandature 2020-2026

La loi de finances 2020 a supprimé l'indemnité des comptables publics versée par les collectivités territoriales.

Toutefois, l'indemnité de conseil et d'analyse budgétaire a été maintenue. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette indemnité au Trésorier.

6. Contrat de prévention de lutte contre les nuisibles

Le contrat avec la société FARAGO BRETAGNE est arrivé à échéance le 30 juin dernier. Un nouveau contrat est proposé, d'une durée de 3 ans au coût de 2 116 € TTC par an (Coût identique au contrat précédent). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

PERSONNEL

7. Présentation des Lignes Directrices de Gestion (sous réserve)

Ce dossier n'étant pas finalisé il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

URBANISME

8. Droit de préemption – vente par adjudication

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter un bien situé aulieu-dit « Le Riolo », mis en adjudication suite à une saisie immobilière.

9. Dénomination d'une voie communale

M. le Maire fait part de l'intérêt de dénommer une voie communale desservant une maison en voie de construction et aboutissant sur le square de Glaharon. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voie « impasse du square ».

RESTAURATION SCOLAIRE

10.Approbation devis élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du Laboratoire Départemental d'Analyses pour l'élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire obligatoire au niveau du restaurant scolaire. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

AFFAIRES SCOLAIRES

11.Financement « musique à l'école publique » année 2020-2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer les séances de « Musique à l'Ecole » à hauteur de 777 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 22/12/2020

Le Maire,
Joël LEMAZURIER